



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

1^{ER} FEVRIER 2023

Membres Présents : Yves BAZY ; Pierrick FAMEL ; Guy MANIVEL.

Absents excusés : Stéphane GOURET ; Stéphane PELTE.

Match Bobital Brusvily AS /GJ Pays Broons Lanrelas, Coupe départementale U16 du 28/01/2023 :

Réserve de Bobital Brusvily AS sur qualification et participation d'un joueur du GJ Broons Lanrelas.

La commission

Dit la réserve recevable en la forme mais non confirmée dans les délais (48h).

Transforme cette réserve en réclamation

Après vérification de la feuille de match U17 D1 Poule B du 21/01/2023, Ploufragan FC 1/GJ du pays de Broons Lanrelas, il s'avère que le joueur Melvyn Davy, licence 2547024848, a effectivement participé à cette rencontre.

Cette équipe U17 D1 ne participant à aucune compétions officielles le samedi 28/01/2023 et étant supérieure à l'équipe U16 D2 du GJ du pays de Broons Lanrelas, de ce fait, ce même joueur ne pouvait pas participer à cette rencontre du samedi 28 janvier 2023 (circulaire article 167 des règlements généraux de la FFF de janvier 2020).

En conséquence donne match perdu par pénalité à l'équipe du GJ Broons Lanrelas.

A savoir :

Bobital Brusvilly AS : 3 buts

GJ Broons Lanrelas : 0 but

Art 100 des règlements LBF : amende de 100 € au GJ Broons Lanrelas.

Droit de réclamation de 30 € à Bobital Brusvilly AS

RESERVES NON CONFIRMEES :

Journée du 28/01/2023 :

U14 D2/2 : GJ Sud Goëlo Plourhan / Ploumagoar RC

FORFAITS OCCASIONNELS :

Journée du 14/01/2023 :

Coupe U17 Crédit Agricole : GJ Ploelec Carré des Halles bat Plounérin Ent Beg Ar Chr'a par forfait

Coupe U17 Crédit Agricole : Lamballe FC bat Ent Camp Evron Breizh par forfait

U15 Challenge Yvon SERADIN : Ent Plouasne Rance FC bat Ent Erquy Hénansal par forfait

U15 Challenge Yvon SERADIN : Merdrignac CS bat GJ Loudéac Armorique par forfait



Journée du 21/01/2023 :

U15 D3 : Plounérin Ent Beg Ar Chr'a bat Trébeurden Pleumeur FC par forfait

Journée du 28/01/2023 :

Coupe U14 Inter Sports : GJ Pelem Guer Corlay bat Lanvollon JS par forfait

FORFAITS GENERAUX :

U18 D1 : PLEDELIAC HUNAUDAYE US

U18 D2 : PLANCOET ARGUENON FC

COURRIERS/MAILS CLUBS :

PLEUDIHEN RANCE ST : demande de reports des matches jeunes du 15 et 16 Avril 2023 : motif : organisation des tournois qualificatifs pour l'Euro poussins : la commission dit que les dernières rencontres des championnats doivent se jouer aux mêmes dates ainsi qu'aux mêmes horaires. Néanmoins et après accord des deux clubs celles-ci peuvent être avancées.

PLOUBEZRE US : match U15 D1/2, Plaintel Sp / Ploubezre Us du 4/02/2023 : la commission dit que le club de Plaintel Sp ne peut imposer un nouvel horaire sans l'accord du club adverse. Espère que les deux clubs trouvent un accord.

JUGON LES LACS LES VALLEES FC : la commission a pris note de l'e-mail du 18/01/2023 dernier et regrette de ne pouvoir donner une suite favorable à la demande. Après vérification du calendrier, constate effectivement trois déplacements importants et assure qu'à l'avenir, elle tiendra compte des remarques.

PLERIN FC : demande de repêchage en U18 : la commission confirme de ne pouvoir donner une suite favorable à un repêchage de l'équipe U18.

FMI : la commission rappelle qu'il est obligatoire d'utiliser la FMI (article 62, Section 1, chapitre 3 des règlements LBF). En cas de problème établir une feuille de match papier à transmettre au secrétariat du district sous 48 h.

Le Président de la commission,
Yves BAZY

Rappel : les décisions de la commission des compétitions jeunes sont susceptibles d'Appel devant la commission d'Appel du district selon les conditions et formes et de délais prévus aux articles 97 et 98 des règlements de la LBF.



District de football des Côtes d'Armor
3 Allée du Haut Champ – BP 8 – 22440 PLOUFRAGAN
Tel : 02.96.76.10.10. – Fax . : 02.96.76.10.18.
Courriel : secretariat@foot22.fff.fr